

**ASSEMBLEE GENERALE 2020 en non-présentiel**  
**du 17 octobre 2020**  
**du SYNDICAT DES FORESTIERS PRIVES DU GARD**

**Rapport moral du Président Francis MATHIEU**

Mesdames, Messieurs,  
Chères adhérentes, Chers adhérents,  
Chères amies et Chers amis forestiers,

La situation sanitaire, que connaissait notre Pays en début d'année, avait amené notre Conseil d'administration à différer notre assemblée générale initialement prévue le 5 avril 2020. Celle-ci a alors été repoussée au 17 octobre 2020 en espérant des jours meilleurs. Nous devions la tenir dans les locaux du Domaine de Ceyrac près de Conqueyrac. Devant le redémarrage de l'épidémie de Covid-19, notre département étant en rouge, notre Conseil d'administration a jugé préférable de ne vous faire courir aucun risque en décidant de tenir, cette année, en NON-PRESENTIEL, l'assemblée générale annuelle de notre Syndicat. Cette décision est, par ailleurs, tout à fait légale puisqu'elle trouve son fondement dans « la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, trois ordonnances apportant des dérogations temporaires et exceptionnelles de nature à sécuriser les entreprises dans leur fonctionnement ».

Toutefois, dans l'éventualité où d'autres situations exceptionnelles se produiraient à l'avenir, nous avons inscrit à l'ordre du jour de notre assemblée générale du 17 octobre 2020, l'adoption d'un avenant à l'article 14 des Statuts du Syndicat (concernant les assemblées générales) donnant la possibilité de tenir, en cas de situations exceptionnelles (crises sanitaires, catastrophes naturelles,...), les assemblées générales annuelles en non-présentiel. Les votes interviendront alors, comme aujourd'hui, par messagerie électronique ou par courrier postal.

Avec un certain décalage par rapport à l'actualité, il m'appartient donc de dresser le bilan moral de l'exercice concerné par cette assemblée générale, c'est-à-dire celui de l'année 2019.

2019 a donc été l'année d'installation dans nos nouveaux bureaux situés au premier étage de la Mairie de Ribaute-les-Tavernes. Comme dans nos précédents bureaux de Bagard, nous y côtoyons les organismes « cousins » des forêts privées du Gard : le CRPF, le FOGFOR du Gard, la Coopérative forestière commune à la Lozère et au Gard qui y a établi une antenne. Tout cet ensemble constitue « La Maison de la Forêt ». Les visiteurs peuvent ainsi y trouver tous les services utiles aux propriétaires forestiers gestionnaires puisque ces différents organismes sont complémentaires les uns des autres. Chaque organisme ayant son propre bureau dans cette « maison », pour nos secrétaires, techniciens et ingénieurs, cette proximité favorise les échanges et la synergie dans leurs différentes tâches au service des forêts privées.

Du fait de sa tenue en non présentiel, nous n'aurons pas, à la différence des années « normales » précédentes, le plaisir et l'honneur de compter des personnalités parmi l'assistance. Il me plait cependant

de souligner les bonnes relations que nous entretenons avec tous nos partenaires de la filière forêt-bois qu'ils soient institutionnels (administrations, collectivités, établissements publics), ou organismes professionnels ou encore associations.

Comme chaque année, pour les nouveaux adhérents, je rappelle que Syndicat et GDF (Groupement de Développement Forestier) sont au départ (années 60) deux entités différentes qui, au fil du temps, se sont rapprochées pour n'en faire virtuellement plus qu'une. Le Syndicat représente, auprès des différentes instances départementales, la corporation, la profession, le groupe socio-professionnel « propriétaires forestiers ». C'est l'interlocuteur départemental des pouvoirs publics. Le GDF est son bras technique. Avec des propriétaires (membres des deux conseils d'administration) référents par petites régions, le GDF est l'échelon de proximité et c'est lui qui assure la vulgarisation et l'information des propriétaires forestiers. Complémentaires l'un de l'autre et composés des mêmes responsables, Syndicat et GDF n'en demeurent pas moins deux structures ayant leur propre vie sociale qui leur permet d'être présents et cohérents sur l'ensemble du domaine professionnel forestier.

Et puisque je viens d'évoquer les « nouveaux adhérents », j'en profite pour vous annoncer qu'en 2019, notre Syndicat a passé la barre (symbolique) des 500 adhérents, ce qui continue de faire de notre Syndicat le premier en nombre d'adhérents des syndicats d'Occitanie. Pour ce bon résultat, je félicite chaleureusement notre ingénieure forestière Rosalie LEFEU car c'était un des objectifs que nous lui avons fixé lors de son embauche il y a 3 ans. Dans mes remerciements et félicitations, j'englobe évidemment Patricia ORTIZ, notre secrétaire comptable qui, même si elle ne travaille qu'un jour par semaine pour notre Syndicat (le reste de son temps est consacré au CRPF), elle y abat un travail considérable.

En 2019, comme pour les années précédentes, notre Syndicat vous a représenté auprès de nombreuses instances : le Parc des Cévennes, La Commission départementale DFCI, La Commission départementale Chasse et Faune Sauvage, La Commission des Sites et Paysages, la Commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, les comités de pilotage des démarches territoriales (Charte forestière notamment), les comités de pilotage de Site Natura 2000, la Table Ronde Forestière Gardoise... pour ne citer que les représentations les plus importantes.

Nous continuons à y défendre :

- la spécificité de la forêt méditerranéenne en soulignant l'urgence de régénérer les peuplements forestiers qui subissent les coups de bûche des canicules et sécheresses qui tendent à s'accroître d'année en année, obèrent dangereusement l'avenir de nos forêts et, de fait, mettent à mal les services qu'elles rendent (production de bois donc d'emplois, biodiversité, protection des sols, dépollution de l'air, limitation des inondations,...) ;
- Le rétablissement des travaux pour propre compte (travaux sylvicoles effectués soi-même dans sa forêt) subventionnés ;
- la nécessité de compenser les surcoûts pour les travaux sylvicoles et la récolte de bois en forte pente ;
- la sylviculture préventive du feu ;
- la reconnaissance des aménités forestières ;
- la nécessité d'une communication réaliste sur la forêt.

J'en profite pour remercier sincèrement pour leur engagement les administratrices et administrateurs de notre Syndicat qui représentent notre Syndicat dans ces instances. Elles/Ils le font bénévolement en donnant de leur temps et de leur énergie.

Notre syndicat, votre syndicat, et la Fédération Nationale des Syndicats – FRANSYLVA - vous représentent et s'efforcent de défendre vos intérêts partout où cela est nécessaire.

Mais nous serions encore mieux écoutés et entendus si nous étions encore plus nombreux.

Il est possible à chacune et chacun de nos adhérents/tes de nous y aider en persuadant un voisin, un ami, un parent de rejoindre nos rangs. C'est d'ailleurs leur intérêt. En effet le premier service, bien concret, qu'apporte notre Syndicat, c'est l'assurance responsabilité civile. Et cela pour le prix modique de 25 centimes par hectare. Comme le dit le bon sens populaire : « cela n'arrive pas qu'aux autres » et dans notre société de plus en plus procédurière, les propriétaires ont tout intérêt à se prémunir de toute mésaventure.

En fin de rapport moral, il est d'usage de donner les grandes lignes des actions que va entreprendre le Syndicat dans l'année à venir.

L'année particulière que nous vivons (2020), eu égard à la crise sanitaire, a remis en cause bien de nos projets. Nous avons été confinés et même empêchés d'aller dans nos forêts pour y travailler. Face à cette situation, votre Syndicat n'est pas resté inactif. Des allègements ont été obtenus et le grand plan de relance de l'économie nationale intègre la forêt. Mais tout cela échappe au rapport moral de 2019. Dans la prochaine Gazette « Au près de nos arbres », celle de l'automne 2020, vous trouverez des détails sur ce plan de relance et sur les péripéties vécues par notre Syndicat pour arriver à faire se desserrer l'étau.

Pour l'instant, je vous souhaite une bonne lecture des rapports qui vont suivre en formulant des vœux pour que nous puissions en 2021 nous retrouver et échanger dans des circonstances normales et conviviales !

Merci de votre temps passé à lire ce rapport moral et ceux qui vont suivre.

*NB : habituellement, notre assemblée générale est suivie (l'après-midi) par une conférence (ou une sortie sur le terrain). Cette année l'intervention, en salle, concernait « les droits et devoirs du propriétaire par rapport à la voirie en forêt ». Mr Nicolas RONDEAU, juriste à FRASYLVA, devait animer cette conférence. Ce n'est que partie remise.*